



République Française
Département de Loir-et-Cher
Commune de Chailles

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 02 avril 2026

Le 02 avril 2026 à 19 heures 10, le Conseil Municipal de la Commune de Chailles, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Chailles, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Florent MARMAGNE, Maire.

Etaient présents :

Mme Mathilde BIGOT, M. Philippe BOULAY, M. Patrick CHATENIER, M. Alexandre COUQUET, Mme Carole COUSIN, M. Eric COUSIN, M. Bruno FABIA BELTRAN, M. Romain GAUDELAS, Mme Valérie GAUDELAS, Mme Amandine GRANET, Mme Alexandrine LASSERON, Mme Nathalie LELARGE, Mme Vanessa MAHEU, M. Florent MARMAGNE, M. Benoît MOREL, M. Olivier NUFFER, Mme Valérie NUFFER, M. Laurent PETIT, M. Nicolas PETRAULT, M. Christophe PORCHER, Mme Petra STROINSKI, Mme Isabelle VIEVILLE, Mme Blandine WERLING-FLEURY.

DATE DE LA CONVOCAION
27 mars 2026

DATE D’AFFICHAGE
27 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 23
Présents : 23

Était absent représenté :
NEANT.

Était excusé :
NEANT.

Était absent :
NEANT.

Secrétaire de séance : Mme MAHEU Vanessa

DEL n°041 032 029 / 2026 – 5.3 :
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Désignation des représentants auprès du Syndicat Intercommunal de Vidéoprotection (SIVP)

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-8,
Vu l'installation du nouveau Conseil Municipal de Chailles intervenue le 20 mars 2026 suite aux résultats du 1^{er} tour des élections municipales du 15 mars 2026,
Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Vidéoprotection (SIVP),
Vu le rapport présenté,

Considérant que les établissements de coopération intercommunale (EPCI) sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres,
Considérant qu'il est nécessaire, suite au renouvellement du conseil municipal de Chailles, de désigner de nouveaux délégués auprès des EPCI dont la Ville est membre,
Considérant la nécessité de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants auprès du SIVP,
Considérant qu'il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame ou qu'il s'agit de procéder à une nomination ou présentation,

09 AVR 2026

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 09 AVR. 2026

ID : 041-214100323-20260402-041032029_2026-DE

Considérant que le Maire a procédé à l'enregistrement des candidatures des représentants auprès du SIVP ainsi qu'il suit :

- M. Florent MARMAGNE, délégué titulaire
- M. Eric COUSIN, délégué titulaire
- M. Olivier NUFFER, délégué suppléant
- M. Isabelle VIEVILLE, déléguée suppléante

et invité chaque conseiller à voter à bulletin secret.

A l'issue du premier tour, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- | | |
|---|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 23 |
| - Nombre de bulletins blancs ou nuls : | 00 |
| - Suffrages exprimés : | 23 |
| - Majorité absolue : | 12 |

MM. Florent MARMAGNE et Eric COUSIN, délégués titulaires et M. Olivier NUFFER et Mme Isabelle VIEVILLE, délégués suppléants, obtiennent 23 voix.

Ont été élus :

MM. Florent MARMAGNE et Eric COUSIN, délégués titulaires et M. Olivier NUFFER et Mme Isabelle VIEVILLE, délégués suppléants, auprès du SIVP.

Il est pris acte que ces derniers représenteront la Ville de Chailles auprès de toutes les instances du SIVP.

Pour extrait certifié conforme
Chailles, le 03 avril 2026

Le Secrétaire de séance,

Vanessa MAHEU



Le Maire,

Florent MARMAGNE

